Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aide à la création chorégraphique indépendante et professionnelle pour la saison 2002/2003

Le canton de Vaud consacrera 150'000 francs à l'aide à la création chorégraphique indépendante et professionnelle durant la saison 2002/2003. Sept compagnies bénéficieront de ce soutien, cinq sous forme de subventions ponctuelles et deux dans le cadre d'un " contrat de confiance " de trois ans.

Sur préavis de la Commission vaudoise de la danse, le Conseil d'Etat a décidé de soutenir ponctuellement la réalisation de cinq des huit projets de création proposés pour la saison 2002/2003, par l'octroi des subventions suivantes :

· 15'000 francs à la " Compagnie Nomades ", à Vevey, pour monter le spectacle intitulé " Rabumdamazoc permis ELLES " (chorégraphe : Serge Campardon) ;

· 15'000 francs à la " Compagnie Linga ", à Pully, pour monter le spectacle intitulé

" i silenzi del signor palomar " (chorégraphes : Katarzyna Gdaniec et Marco Cantalupo) ;

· 10'000 francs à la " Compagnie Buissonnière ", à Lausanne, pour monter le spectacle intitulé " Lola la loca " (chorégraphe : Cisco Aznar) ;

· 10'000 francs à la " Compagnie Arthur Kuggeleyn ", à Lausanne, pour monter le spectacle intitulé " Comic strip " (chorégraphe : Arthur Kuggeleyn) ;

· 5'000 francs à " l'Association Lacie ", à Lausanne, pour monter le spectacle intitulé " One Way " (chorégraphe : Estelle Héritier).

En outre, le Conseil d'Etat a renouvelé son aide aux deux compagnies bénéficiaires l'an dernier d'un " contrat de confiance " de trois ans, par l'octroi d'une subvention augmentée cette année à 47'500 francs, à savoir la " Fondation Compagnie Fabienne Berger " et " Parano Fondation ", tous deux à Lausanne.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 mars 2002

M. Henry Rosset, président de la Commission vaudoise de la danse, adjoint du chef du Service des affaires culturelles - 021/316 33 03